



AFFICHÉ
LE 22.12.2025

2025.....
Parafe

DELIBERATION N°639

OBJET : INSTALLATION DE DEUX CAMERAS DE VIDEO PROTECTION SUR LE PARKING DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE – UNE CAMERA SUR LE NOUVEAU TERRAIN DE BASKET DE BELLE CROIX ET UNE CAMERA SUR LA RUE LOUIS ARMAND EN ZONE INDUSTRIELLE

Entendu l'exposé de Madame le maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment le titre V relatif à la vidéo protection ;

Vu le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéo protection ;

Vu les arrêtés des 3 et 21 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéo protection ;

Considérant que le déploiement des moyens de vidéo protection, dans le respect des libertés publiques constitue un instrument majeur en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité ;

Considérant que la vidéo protection est un outil efficace dans la lutte contre les dégradations, les cambriolages et les vols ;

Considérant la nécessité de faire évoluer le système vidéo de la Ville pour gagner en efficacité ;

Considérant la mise en place par la Ville d'Ozoir-la-Ferrière en 2010, d'un centre de supervision urbain situé dans les locaux de la mairie principale, qui permet, via un système de vidéo protection, de surveiller l'espace urbain communal ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions auprès du FIPD, de la région Ile-de-France, et du département de Seine-et-Marne ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE la demande d'installation de quatre nouvelles caméras.

AUTORISE Madame le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les documents utiles au suivi du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,
Madame Josyane MELÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_639_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

AFFICHÉ
LE 22/12/2025

2025/.....

Parafe

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRESENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

ABSENTS : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20251217-DELIB_637_2